



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale reconnaisse le travail exceptionnel de nos créateurs et de nos artisans de contenu télévisuel;

Qu'elle souligne l'importance de leur travail dans la transmission et la promotion de la culture québécoise, ainsi que la fierté que ce travail nous procure collectivement;

Qu'elle affirme le droit des consommateurs québécois de bénéficier d'un contenu télévisuel de chez nous à un prix raisonnable et compétitif avec le marché;

Qu'elle demande au gouvernement canadien de moderniser rapidement les règles du CRTC afin que notre industrie télévisuelle puisse avoir les moyens de s'adapter aux nouveaux défis de notre époque et que les consommateurs puissent profiter d'une plus grande flexibilité dans l'accès aux chaînes spécialisées de contenu québécois;

Qu'elle appuie la volonté du gouvernement du Québec de rapatrier tous les pouvoirs en matière de culture.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À
L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LE 9 AVRIL 2019.**

Québec, ce douzième jour d'avril 2019



MICHEL BONSAINT

Secrétaire général de l'Assemblée nationale